

Image not found or type unknown



Indemnités suite à une rupture conventionnelle

Par **Aurore**, le **29/11/2012** à **16:26**

Bonjour,
Je suis actuellement salariée au sein d'un cabinet de recrutement qui connaît des difficultés financières.
Nous ne sommes que deux au sein de la structure : mon employeur et moi même.
Il souhaite mettre en place une rupture conventionnelle pour nous éviter un licenciement économique. D'après lui, il n'a pas à me verser d'indemnités. Je souhaiterais savoir s'il a raison et sinon à hauteur de combien a-t-il cette obligation?
Merci d'avance pour vos réponses
Aurore